

DEPARTEMENT DU RHONE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-05-03/06

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 19

Votants : 22

Le trois mai deux mille vingt-trois,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Etaient présents : Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Gérard MAGNET, Aurélien BERRETTONI, Magali BACLE, Frédéric LOGEZ, Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRE LATOUR, Etienne FLEURY, Nicolas TRICCA, David ZERATHE, Mélanie BRENIER, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Monique TALEB, Marie-Claude PHIIPE, Brice DEVIF

Membres absents ayant donné pouvoir : Anne-Sophie DEVAUX a donné pouvoir à Arnaud SAVOIE, Catherine CERRO a donné pouvoir à Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER a donné pouvoir à David ZERATHE

Membres absents excusés : Sylviane LAFONT, Isabelle BRAILLON, Véronique AVENAS, Malo TRICCA

Secrétaire : David ZERATHE

Service instructeur : Finances

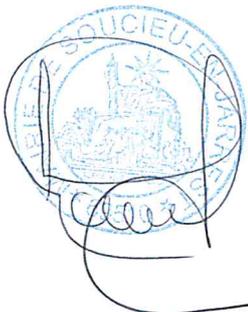
Le Maire certifie :

- que la convocation
du Conseil
municipal avait été
faite le 24/04/2023

- acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
le : **04 MAI 2023**

- et publication du :
05 MAI 2023

Arnaud SAVOIE,
Maire



OBJET : AVENANT N°2 AU LOT N°3 DU MARCHÉ DE TRAVAUX
D'AMENAGEMENT D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R.2194-2, R.2194-7 et R.2197-8,

Vu la décision du Maire n°03/2023 en date du 28/02/2023 portant attribution du lot n°3 du marché de travaux d'aménagement d'une agence postale communale,

Considérant l'attribution du marché à la société MB Menuiserie,

Vu la délibération n°2023-05-03/04 en date du 03 mai 2023 approuvant l'avenant n°1 au lot n°3 du marché de travaux d'aménagement d'une agence postale communale,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires au marché initial pour le traitement de sol,

Vu le projet d'avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement de l'agence postale communale,

Considérant l'incidence financière au marché établie à + 16,93 %

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à 16 voix pour et 6 abstentions :

ACCEPTTE l'avenant n°2 en plus-value au lot n°3 du marché de travaux d'aménagement d'une agence postale communale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à ce 3^{ème} lot du marché,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE,
Maire